

Mis en ligne le : 21/03/2023  
Sur www.plouedern.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 14 mars 2023

Délibération N° : 2023/03/14/04

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le trois mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 19 - votants : 20.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Assistait également à la séance : M. FAYOLLE Conseiller aux Décideurs Locaux.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : M. Roland STERN

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

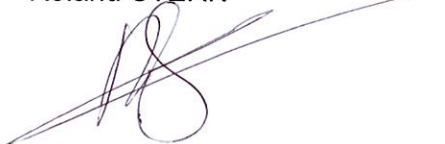
M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée les résultats du compte administratif 2022 et fait la proposition suivante :

Afin de financer les investissements 2023, l'excédent de fonctionnement de 2022, d'un montant de 699.303,06 €, sera affecté en totalité à la section d'investissement et l'excédent cumulé de 642.004,52 € en section d'investissement reste dans cette même section.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Autorise cette affectation des résultats.

Le Secrétaire de séance,  
Roland STERN



Le Maire,  
Bernard GOALEC

